

**Province de Québec  
M.R.C. de Témiscouata  
DÉGELIS**

|                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|-----------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 6 juillet 2026              | Séance régulière du conseil municipal tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi le 6 juillet 2026 à 19:00 heures.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Présences                   | <p><b><u>SONT PRÉSENTS :</u></b></p> <p>Mme Linda Bergeron, Mme Marie-Christine Thibault, Mme Brigitte Morin, M. Richard Bard, Mme Sylvie Soucy et M. Bernard Caron, tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de M. Gustave Pelletier, maire.</p> <p>Assistent également à la réunion, M. Sébastien Bourgault, directeur général et greffier, Mme Véronique Morneau, trésorière, ainsi que huit (8) citoyens.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Ordre du jour               | <p><b>IL EST PROPOSÉ</b> par Mme Brigitte Morin et résolu unanimement que l’ordre du jour soit et est accepté tel que présenté, et qu’il demeure ouvert.</p> <p><b>ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ</b><br/><b>260701-8342</b></p> <p><b><u>Points d’information :</u></b></p> <p><b>a) <u>Randonnée commémorative en mémoire des policiers décédés en service :</u></b></p> <p>La responsable de la portion québécoise de la randonnée interprovinciale « Ride to Remember » de la GRC, l’inspectrice Michelle Guay, informe notre municipalité du passage d’un peloton de cyclistes sur le territoire de Dégelis en septembre prochain. Cette initiative cycliste vise à commémorer les policiers décédés en service lors d'un trajet reliant le Nouveau-Brunswick à Ottawa.</p> |
| Adoption<br>Procès-verbaux  | <p><b>IL EST PROPOSÉ</b> par M. Richard Bard et résolu unanimement d’accepter le procès-verbal de la séance régulière du 1<sup>er</sup> juin 2026, tel que rédigé.</p> <p><b>ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ</b><br/><b>260702-8342</b></p> <p><b>IL EST PROPOSÉ</b> par Mme Sylvie Soucy et résolu unanimement d’accepter le procès-verbal de la séance spéciale du 11 juin 2026, tel que rédigé.</p> <p><b>ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ</b><br/><b>260703-8342</b></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Comptes                     | <p>La liste des comptes du mois de juin 2026 au montant de 962 763,72\$ est déposée.</p> <p><b>IL EST PROPOSÉ</b> par M. Bernard Caron et résolu unanimement que la liste des comptes de juin 2026 s’élevant à 962 763,72\$ soit et est acceptée, et que leurs paiements soient autorisés.</p> <p><b>ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ</b><br/><b>260704-8342</b></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Déboursés                   | <p>La liste des déboursés de juin 2026 est déposée au montant de 154 546,10 \$.</p> <p><b>IL EST PROPOSÉ</b> par Mme Linda Bergeron et résolu unanimement que la liste des déboursés de juin 2026 au montant de 154 546,10 \$ soit et est acceptée.</p> <p><b>ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ</b><br/><b>260705-8342</b></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Certificat de disponibilité | <p><b><u>Dépôt du certificat de disponibilité :</u></b></p> <p>Je soussignée, Véronique Morneau, trésorière, certifie par les présentes que la ville de Dégelis possède les fonds nécessaires pour couvrir les dépenses autorisées ci-dessus.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |

\_\_\_\_\_  
Véronique Morneau, trésorière

**CORRESPONDANCE :**

**a) Maxime Blanchette-Joncas – Organismes communautaires :**

Le député Maxime Blanchette-Joncas dénonce de nouveaux obstacles administratifs imposés par Ottawa au programme Nouveaux horizons, menaçant la survie des projets d'organismes communautaires régionaux.

Le gouvernement exige que les groupes s'enregistrent comme entreprise, un processus pouvant durer jusqu'à 10 mois, alors qu'ils ne disposent que d'un mois pour soumettre leurs projets.

**b) Appui au maintien d'un service de transport adapté et médical :**

**CONSIDÉRANT QUE** le transport adapté et médical constitue un service essentiel permettant à de nombreux citoyens du Témiscouata d'accéder aux soins de santé, aux traitements médicaux et aux services spécialisés;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs personnes âgées, en situation de vulnérabilité ou vivant avec des limitations fonctionnelles dépendent de ces services pour assurer leurs déplacements de façon sécuritaire, digne et adaptée à leurs besoins;

**CONSIDÉRANT QUE** la récente perte des appels d'offres du CISSS par les fournisseurs locaux soulève de vives inquiétudes quant à l'avenir, à la qualité et à la continuité du service de transport adapté et médical offert sur le territoire du Témiscouata;

**CONSIDÉRANT QUE** la réalité géographique et démographique du Témiscouata nécessite des services de proximité adaptés aux besoins de sa population;

**CONSIDÉRANT QUE** toute réduction ou détérioration de l'accessibilité aux services de transport médical risque d'entraîner des conséquences importantes sur l'accès aux soins de santé de proximité pour les citoyens de la région;

**CONSIDÉRANT QU'il** est primordial de préserver des services à hauteur humaine, accessibles, fiables, professionnels et ancrés dans le milieu;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par M. Bernard Caron et résolu à l'unanimité :

**QUE** le conseil de la municipalité de Dégelis exprime son appui au maintien d'un service de transport adapté et médical de proximité répondant adéquatement aux besoins des citoyens du Témiscouata;

**QUE** le conseil demande aux autorités concernées, notamment au CISSS du Bas-Saint-Laurent, de prendre en considération les particularités régionales ainsi que les impacts potentiels de leurs décisions sur l'accessibilité aux soins de santé pour la population;

**QUE** le conseil appuie la mobilisation citoyenne visant à préserver des services de transport adaptés, fiables et accessibles dans la région;

**QU'une** copie de la présente résolution soit transmise au CISSS du Bas-Saint-Laurent, au PDG du CISSS BSL, M. Jean-Christophe Carvalho, à Madame Amélie Dionne, députée, à Madame Marie-Eve Bisson de Trans Adapt, aux municipalités de la MRC de Témiscouata, ainsi qu'à toute autre instance jugée pertinente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**260706-8343**

**c) Demande citoyenne – Installation de dos d'âne (rue des Frênes) :**

En réponse à une demande citoyenne pour l'installation de dos d'âne sur la rue des Frênes, le conseil fera appel, dans un premier temps, à la Sûreté du Québec pour effectuer une surveillance accrue relativement à la vitesse de la circulation dans ce secteur.

**d) Prix Inspiration 2026 :**

M. Bernard Généreux, député fédéral de la circonscription de Côte-du-Sud-Rivière-du-Loup-Kataskomik-Témiscouata, adresse des félicitations à la ville de Dégelis pour le Prix Inspiration 2026 remporté lors du congrès annuel de la Fédération des Villages-relais du Québec.

Avis de motion  
Projet Règl. #791

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Soumission Véolia

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Vente – terrains  
Gestion YMJL Inc.

**ATTENDU QUE** Gestion YMJL Inc., ayant son siège social au 111, chemin du Manoir, Stoneham-et-Tewkesbury (Québec) G3C 1Y7, souhaite faire l'acquisition de deux terrains connus comme étant les numéros de lots 6 722 180 et 6 722 181 du cadastre du Québec, appartenant à la ville de Dégelis;

**ATTENDU QUE** les lots 6 722 180 et 6 722 181 ont chacun une superficie de 470.8 m<sup>2</sup>, représentant une superficie totale de 941.6 m<sup>2</sup>;

**ATTENDU QUE** la ville de Dégelis est disposée à vendre ces lots pour la somme de 17 231.28 \$, taxes en sus;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Richard Bard et résolu unanimement :

- **D'**autoriser la vente des lots 6 722 180 et 6 722 181 du cadastre du Québec, ayant une superficie de 470.8 m<sup>2</sup> chacun, pour une superficie totale de 941.6 m<sup>2</sup>;
- **DE** vendre ces terrains pour la somme de 17 231.28 \$, taxes en sus;
- **QUE** cette vente soit faite selon les règles et conditions prévues à l'entente de principe;
- **DE** nommer M. Gustave Pelletier, maire, et M. Sébastien Bourgault, directeur général, signataires de tous les effets légaux relatifs à cette vente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**260707-8344**

MTQ – Contrat  
Déneigement

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Dégelis procède à des travaux de déneigement sur le réseau routier du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat doit faire l'objet d'un renouvellement pour l'année 2026-2027, ainsi que les années 2027-2028 & 2028-2029, soit une entente d'une durée de trois ans;

**CONSIDÉRANT QU'**une correspondance datée du 9 juin 2026 du MTMD établit le prix à 838 836,63 \$, soit 279 612,21 \$/an pour la saison 2026-2027, 2027-2028 & 2028-2029;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de nommer le signataire dudit contrat;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Mme Brigitte Morin, il est **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Dégelis accepte le nouveau contrat portant le numéro de dossier 6507-26-4535 avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable pour le déneigement et le déglacage des tronçons sous la responsabilité du ministère. Ce contrat est valide jusqu'au 1er juin 2029, avec une clause d'indexation du prix global forfaitaire pour les 2e et 3e années du contrat.

**QUE** le conseil désigne monsieur Sébastien Bourgault, directeur général à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires pour le dit contrat.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**260708-8344**

Renouvellement  
CAUREQ (incendie)

**ATTENDU QUE** le Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) offre un service de centre secondaire de communication d'urgence (CSCU) pour la répartition des appels incendie;

**ATTENDU QUE** la Ville de Dégelis doit assurer un service de réponse aux appels d'urgence sur son territoire et qu'elle désire renouveler le contrat de service incendie la liant au CAUREQ afin d'assurer la continuité d'un service efficace, continu et conforme aux exigences légales;

**ATTENDU QUE** les parties souhaitent maintenir leur collaboration dans le cadre d'un contrat de service incendie établissant les modalités de prestation du service;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Mme Marie-Christine Thibault et résolu à l'unanimité :

**QUE** le conseil municipal approuve le contrat à intervenir entre la Municipalité de Dégelis et le Centre Secondaire de Communication d'Urgence (CSCU) du CAUREQ pour la répartition des Appels incendie;

**QUE** la Ville de Dégelis confirme le renouvellement du contrat de service incendie liant la Ville de Dégelis au Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ), selon les modalités prévues audit contrat;

**QUE** le maire, M. Gustave Pelletier, et le directeur général, M. Sébastien Bourgault, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire à la mise en vigueur de ce renouvellement;

**QU'**une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au CAUREQ et jointe au contrat à titre d'annexe.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**260709-8345**

CPTAQ - Marina

**CONSIDÉRANT QUE** la Marina Dégelis Inc. a reçu un avis favorable, pour l'utilisation autre qu'agricole du lot 4 328 015, afin de permettre le stationnement de remorques à bateau pour la période estivale ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Marina Dégelis Inc. demande à la ville de Dégelis d'appuyer une démarche visant à exclure de la zone agricole permanente le lot 4 328 015, afin de permettre un usage récréotouristique;

**CONSIDÉRANT QUE** le lot 4 328 015 appartient au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MT/MD) et qu'il n'est pas exploité par ce dernier;

**CONSIDÉRANT QUE** la Marina Dégelis Inc. désire, dans un avenir rapproché, devenir propriétaire du lot 4 328 015;

**CONSIDÉRANT QU'**une demande d'exclusion de la zone agricole ne peut être présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) que par une municipalité régionale de comté (MRC), avec l'appui de la municipalité locale concernée;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Mme Linda Bergeron et résolu unanimement :

**QUE** la ville de Dégelis demande à la MRC de Témiscouata, en collaboration avec la ville de Dégelis, de présenter une demande d'exclusion de la zone agricole du lot 4 328 015 à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ), afin de permettre à la Marina Dégelis Inc. d'acquérir ledit lot et de l'utiliser à des fins récréotouristiques.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**260710-8345**

PDM-5-2026  
Jeannot Nadeau

**CONSIDÉRANT QUE** M. Jeannot Nadeau a acquis récemment une résidence en construction située au 963 rue des Cèdres (lot 6 694 087), incluant un projet de garage détaché;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Jeannot Nadeau désire rendre réputée conforme la marge de recul donnant sur la rue des Frênes, à 3.048 mètres au lieu de 7.5 mètres, pour un garage isolé;

**CONSIDÉRANT QUE** l'emplacement projeté du garage est dérogatoire puisque le terrain est situé à l'angle de deux rues, ce qui crée deux cours avant;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) constatent que l'emplacement proposé pourrait également occasionner certaines contraintes liées aux opérations de déneigement en période hivernale;

**CONSIDÉRANT QU'**une solution alternative a été présentée, soit l'implantation du garage à l'arrière de la résidence avec un accès par la rue des Frênes, et que cette option permettrait de respecter les dispositions réglementaires en vigueur;

**CONSIDÉRANT QU'**il existe une possibilité raisonnable d'implanter le garage de façon conforme sur le terrain, et que le C.C.U. recommande au conseil municipal de refuser la dérogation mineure telle que présentée;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Bernard Caron et résolu unanimement de **refuser** la demande de dérogation mineure de M. Jeannnot Nadeau, et de demander à ce dernier d'envisager une autre possibilité d'implantation dudit garage.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**260711-8346**

PDM-6-2026  
Jordan Paré

**CONSIDÉRANT QUE** M. Jordan Paré a récemment construit une résidence au 1029, rue de la Savane (lot 6 530 181), et qu'il souhaite y ajouter un garage de dimensions approximatives de 30 pi x 40 pi;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Paré désire rendre réputée conforme la superficie maximale autorisée pour un bâtiment accessoire à 111.48 m<sup>2</sup> au lieu 100 m<sup>2</sup>, pour un terrain dont la superficie est de 1 828.8 m<sup>2</sup>;

**CONSIDÉRANT QUE** le garage projeté ne sera pas visible de la rue;

**CONSIDÉRANT QUE** la propriété est située dans une zone agroforestière à l'extérieur du périmètre urbain;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) recommandent au conseil d'accepter la demande dérogation mineure telle que présentée;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Sylvie Soucy et résolu unanimement d'autoriser la dérogation mineure PDM-6-2026, laquelle rend réputée conforme la superficie maximale autorisée pour un bâtiment accessoire (garage) de 111.48 m<sup>2</sup> (1200 pi<sup>2</sup>) au lieu de 100 m<sup>2</sup>, sur la propriété de M. Jordan Paré située au 1029, rue de la Savane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**260712-8346**

Embauche  
Pomprière

**IL EST PROPOSÉ** par M. Richard Bard et résolu unanimement d'embaucher Mme Kellyane Lavoie à titre de pomprière volontaire au Service incendie Dégelis, avec une période de probation d'un an, soit jusqu'en juin 2027.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**260713-8346**

Dons &  
Commandites

**a) Les Fêtes champêtres de la Fabrique de Lejeune :**

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Brigitte Morin et résolu unanimement de ne pas verser de contribution financière aux Fêtes champêtres de Lejeune.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**260714-8346**

**b) La Manne rouge, je récolte :**

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Marie-Christine Thibault et résolu unanimement de ne pas verser de contribution financière à la campagne de financement de « La Manne-rouge ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**260715-8346**

**c) Chambre de commerce du Témiscouata :**

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Brigitte Morin et résolu unanimement de verser une contribution financière de 250 \$ à la Chambre de commerce du Témiscouata dans le cadre de sa Classique de golf 2026 qui aura lieu le 21 août prochain.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**260716-8346**

**d) Fondation de la Persévérance scolaire :**

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Linda Bergeron et résolu unanimement de verser une contribution financière de 500 \$ à la Fondation de la persévérance scolaire du Fleuve-et-des-Lacs dans le cadre de la 11<sup>e</sup> édition de son tournoi de golf-bénéfice 2026 qui aura lieu le 19 septembre prochain.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**260717-8347**

Divers

**DIVERS :**

- a) Jeux 50+ du Bas-Saint-Laurent : Mme Linda Bergeron souhaite remercier et féliciter M. Richard Bard, Mme Sylvie Soucy ainsi que tous les membres du comité organisateur pour la présentation des Jeux 50+ du Bas-Saint-Laurent qui se sont déroulés à Dégelis le 12 juin dernier. Elle souligne la qualité du travail accompli ainsi que le succès de l'événement.
- b) Dégelis en fête : Mme Linda Bergeron remercie la population de sa participation à la 9<sup>e</sup> édition de Dégelis en fête, et elle remercie également les généreux commanditaires qui ont permis de conserver l'accès gratuit au site. Elle nous donne rendez-vous l'an prochain pour le 10<sup>e</sup> anniversaire.
- c) Marché Gourmand : La 10<sup>e</sup> saison du Marché Gourmand Desjardins du Témiscouata a débuté le 5 juillet dernier et se poursuivra jusqu'au 13 septembre prochain, tous les dimanches de 10h à 14h au parc de l'Acadie. La population est invitée à en profiter et à découvrir une foule de beaux produits régionaux. Des activités spéciales sont également prévues pour souligner cette 10<sup>e</sup> saison.
- d) Soccer Dégelis : Mme Marie-Christine Thibault souhaite remercier la population de sa grande générosité, laquelle a permis de battre un record lors du pont payant de Soccer Dégelis. L'argent amassé va permettre à l'organisation de maintenir des coûts d'inscription abordables; mentionnons que plus de 250 jeunes sont inscrits à la saison estivale 2026.
- e) Service Incendie : Mme Marie-Christine Thibault félicite les pompiers de la caserne 37 qui ont effectué un sauvetage en forêt pour venir en aide à deux personnes. Ces dernières leur ont d'ailleurs exprimé leur reconnaissance.  
  
Par ailleurs, le Service incendie est toujours en période de recrutement et un autre pompier devrait être embauché prochainement. Aussi, Mme Thibault nous informe que le tournoi annuel de l'APEQ aura lieu à Rivière-Bleue en septembre prochain.
- f) Jeux 50+ du BSL : M. Richard Bard remercie tous les membres du comité organisateur pour les Jeux 50+, ainsi que les employés municipaux pour leur soutien et leur excellent travail. Un grand merci également aux citoyens de Dégelis et des environs qui ont participé aux jeux.
- g) Bibliothèque : Mme Sylvie Soucy a participé à la rencontre annuelle du Réseau Biblio et elle a pu constater à quel point les bénévoles s'investissent dans le bon fonctionnement de la bibliothèque de Dégelis. Elle souligne notamment le grand nombre d'heures d'ouverture, les animations destinées aux jeunes, aux personnes âgées et aux proches aidants, ainsi que les formations et plusieurs autres activités organisées par des bénévoles motivés et engagés. La bibliothèque se démarque ainsi à l'échelle provinciale par son dynamisme.  
  
D'autre part, Mme Soucy remercie également les employés municipaux pour leur aide précieuse à l'embellissement de la ville, ainsi que pour leur excellente coopération dans l'organisation d'activités, toujours dans la bonne humeur. Elle souligne aussi la chance qu'a Dégelis de pouvoir compter sur un nombre impressionnant de bénévoles. Par exemple, lors des Jeux 50+ du BSL, plus de 80 personnes se sont mobilisées, ce qui a été remarqué par les visiteurs.
- h) Projet de résidence : M. le maire remercie la population de s'être déplacée en si grand nombre lors de la soirée d'information du 9 juin dernier concernant le projet de résidence pour personnes ayant des besoins spécifiques.
- i) Chats errants et règlementation : Le règlement 626 de la municipalité précise que tout gardien d'un animal doit le garder dans les limites de sa propriété. En ce qui concerne les chats errants et leur surpopulation, il est

important de ne pas les nourrir à moins de les prendre en charge et de les faire stériliser. Nourrir un chat errant peut sembler être un geste de bonté, mais sans prise en charge complète, ce geste peut malheureusement contribuer à aggraver un problème déjà bien réel de surpopulation. Il est essentiel d’agir de façon responsable en privilégiant la stérilisation.

Période  
de questions

**Période de questions :**

1. Une citoyenne remercie la Ville d’être aussi reconnaissante envers ses bénévoles, ainsi que pour le souper hommage qui leur été offert récemment. D’autre part, elle souhaite aussi remercier la municipalité pour la beauté des fleurs et des aménagements paysagers dans la ville.

Levée

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Brigitte Morin et résolu unanimement que l’assemblée soit et est levée à 19h27.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**  
**260718-8348**

---

Gustave Pelletier  
Maire

---

Sébastien Bourgault  
Directeur général & greffier